

CAISSE DE PENSIONS DE L'ASSOCIATION SUISSE
DES DROGUISTES (ASD)

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2022





Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Après une année 2021 tout à fait positive, 2022 n'a pas été avare de difficultés. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'interruption des chaînes d'approvisionnement et la montée de l'inflation ont fortement influencé les marchés financiers. En bref, l'année boursière a été difficile, ce qui a lourdement pesé sur toutes les œuvres de prévoyance.

La caisse de pensions de l'ASD a elle aussi été fortement touchée par les évolutions négatives survenues sur les marchés boursiers et financiers. Notre caisse de pensions a subi une perte globale de - 8,8% sur la fortune totale de placement, ce qui n'est malheureusement pas réjouissant. Toutefois, la santé de notre caisse de pensions demeure bonne par rapport à d'autres. Fin 2022, le degré de couverture consolidé de la caisse de pensions de l'ASD était encore nettement positif, à 106,47 %. Les chiffres le montrent : même en période difficile, notre caisse de pensions se distingue par son financement satisfaisant et sa grande stabilité.

Si la caisse de pensions de l'ASD a mieux clôturé que d'autres une année 2022 difficile, c'est aussi grâce au modèle d'assurance semi-autonome dont nous profitons grâce à notre affiliation à la fondation collective proparis. Tandis que nous gérons environ 60 % de la fortune de placement sous notre propre responsabilité, les quelque 40 % restants sont garantis par des assurances et rémunérés de manière fixe. Cette couverture permet d'amortir, du moins partiellement, les pertes subies durant les années boursières défavorables, malgré les fluctuations et les incertitudes. En 2022, nous avons donc obtenu un résultat des placements un peu meilleur que celui de la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Le thème de la disparition des caisses de pensions nous a également occupés durant l'exercice 2022. Une évolution qui concerne en particulier les petites caisses propres aux entreprises. Ces dix dernières années, une caisse de pensions sur trois a été liquidée. Parallèlement, les institutions collectives gagnent en importance. Elles constituent la meilleure solution pour de nombreuses petites caisses de pensions. En effet, une taille importante est synonyme de stabilité et de sécurité. Les risques sont plus largement diversifiés et le poste des coûts pour la gestion de la caisse de pensions peut être réparti sur une base plus vaste. La caisse de pensions de l'ASD est donc affiliée depuis des années à proparis, la fondation collective des arts et métiers suisses. Une solution qui s'est avérée résistante, même en 2022, qui a été une année difficile.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, même durant cette année compliquée, ont veillé par leur travail engagé à la sécurité de nos assurés, même en cette période d'incertitudes et de turbulences. En un mot : vous pouvez compter sur la caisse de pensions de l'ASD.

Jürg Rolli

Caisse de pensions de l'ASD
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Placements	50 452 803.63	53 517 308.15
Liquidités	75 329.58	313.10
Créances et prêts	4 799 687.05	4 861 151.05
Titres	45 577 787.00	48 655 844.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	259 966.60	76 728.00
Actifs provenant de contrats d'assurance	33 334 202.00	31 958 068.00
Actifs	84 046 972.23	85 552 104.15

Passifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Engagements	35 793.30	–
Prestations de libre passage et rentes	35 793.30	–
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	–	–
Compte de régularisation passif	657.65	219.20
Réserves de cotisations de l'employeur	777 532.10	872 600.40
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	777 532.10	872 600.40
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	78 172 011.65	69 972 268.80
Capitaux de prévoyance des actifs	34 558 479.65	31 842 548.80
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	6 402 774.00	2 414 015.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	33 334 202.00	31 958 068.00
Provisions techniques	3 876 556.00	3 757 637.00
Réserves de fluctuation de valeurs	5 060 977.53	10 730 387.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	–	3 976 628.75
Situation en début de période	3 976 628.75	6 321 123.02
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–3 976 628.75	–2 344 494.27
Passifs	84 046 972.23	85 552 104.15

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	6 378 162.82	6 621 561.24
Cotisations des salariés	2 460 454.25	2 391 535.05
Cotisations des employeurs et des indépendants	2 516 787.50	2 455 878.50
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–148 376.50	–245 241.25
Primes uniques et versements supplémentaires	1 403 635.90	1 373 059.80
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	51 755.65	563 342.00
Subsides du fonds de garantie	93 906.02	82 987.14
Prestations d'entrée	4 818 984.52	5 403 275.90
Apports de libre passage	4 757 022.57	4 853 400.15
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	61 961.95	549 875.75
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	11 197 147.34	12 024 837.14
Prestations réglementaires	–2 885 693.45	–3 183 397.25
Rentes de vieillesse	–1 424 250.60	–1 353 746.90
Rentes de survivants	–176 004.00	–170 652.00
Rentes d'invalidité	–169 608.70	–132 486.80
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–1 093 241.05	–1 457 278.85
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–22 589.10	–69 232.70
Prestations de sortie	–3 796 257.65	–4 831 865.30
Prestations de libre passage en cas de sortie	–3 705 290.35	–4 731 865.30
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–90 967.30	–100 000.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–6 681 951.10	–8 015 262.55
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–6 726 988.00	–25 832 978.35
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–1 803 824.80	–18 539 229.85
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–3 988 759.00	–2 414 015.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–118 919.00	–3 433 705.00
Rémunération du capital épargne	–912 106.05	–1 127 927.75
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	96 620.85	–318 100.75
Produits de prestations d'assurance	2 871 628.30	23 872 722.10
Prestations d'assurance	1 709 230.30	21 248 441.45
Part d'excédents provenant des assurances	1 162 398.00	2 624 280.65

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Charges d'assurance	-1 939 594.49	-4 684 294.34
Produits de prestations d'assurance	-701 700.70	-736 657.05
– Prestations d'assurance	–	-138.35
– Part d'excédents provenant des assurances	-572 275.65	-602 556.95
– Primes pour frais de gestion	-129 425.05	-133 961.75
Apports uniques aux assurances	-1 200 000.00	-3 911 581.05
Cotisations au fonds de garantie	-37 893.79	-36 056.24
Résultat net de l'activité d'assurance	-1 279 757.95	-2 634 976.00
Résultat net des placements	-8 139 594.50	6 076 471.04
Résultat des liquidités	-7 991.00	-2 493.86
Résultat des créances et prêts	–	2 987.33
Résultat des titres	-7 967 852.95	6 201 684.97
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-1 552.55	-19.40
Frais de gestion de fortune	-162 198.00	-125 688.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	–	–
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	–	–
Autres charges	–	–
Frais de gestion	-226 685.77	-189 969.31
Administration générale	-213 033.23	-174 742.63
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-12 441.54	-14 165.68
Autorités de surveillance	-1 211.00	-1 061.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	-9 646 038.22	3 251 525.73
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	5 669 409.47	-5 596 020.00
Excédent de produits / charges	-3 976 628.75	-2 344 494.27

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Association suisse des Droguistes (ASD) est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

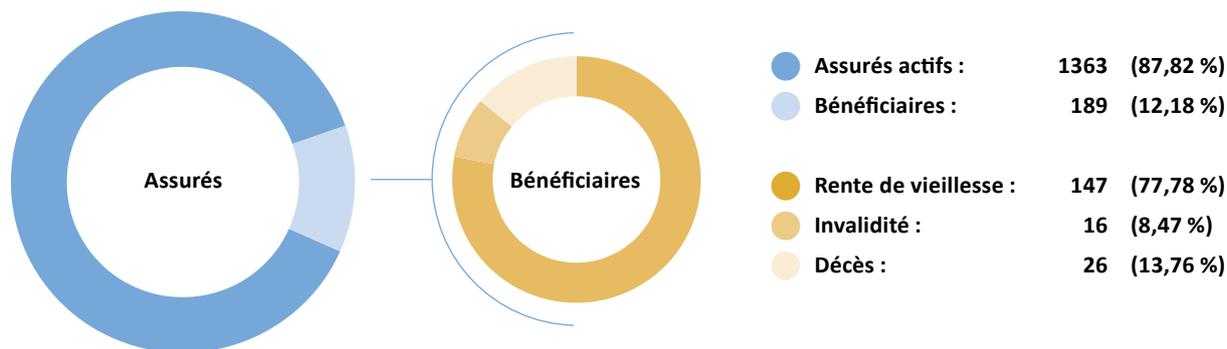
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Rolli Jürg	Président	Représentant des empl.	2020–2024
Thomann Hanno	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2024
Bösinger Jürg	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Städler Bruno	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Téléphone	031 379 42 42		
E-mail	ak105@ak105.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Yuliya Saxer

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



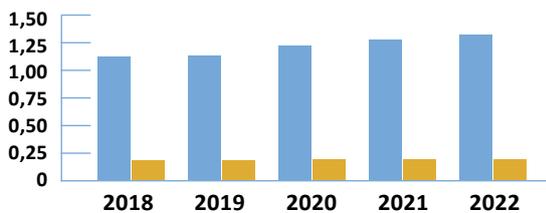
9,3
Assurés actifs, par rente de vieillesse

-8,8 %
Rendement net des placements

231
Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

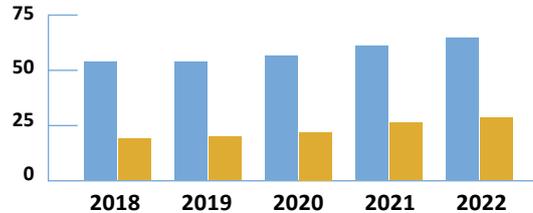
(Nombre en milliers)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

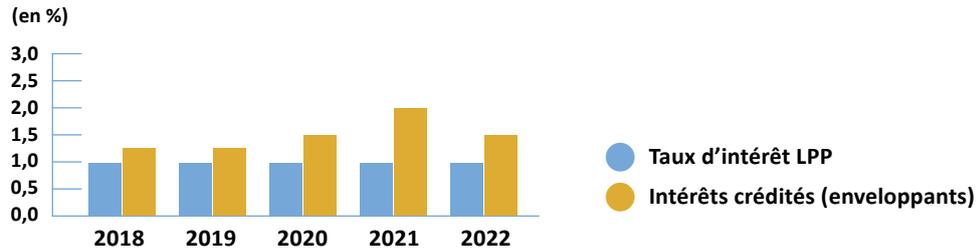
Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2022, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 2,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

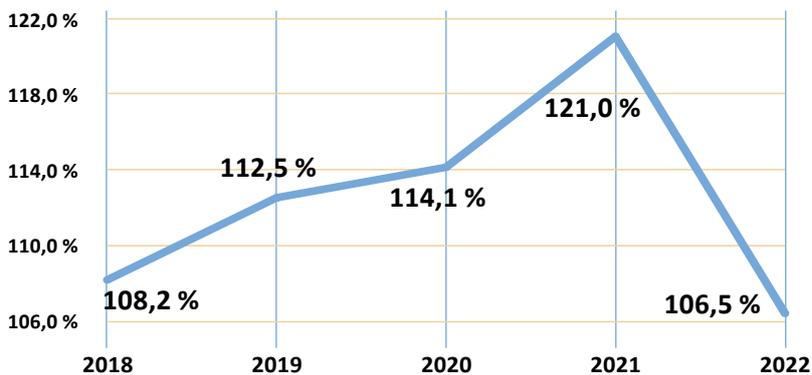
Avoir de vieillesse LPP :
CHF 44 138 799

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 22 367 166

66,4 %

33,6 %

Degré de couverture au 31.12.

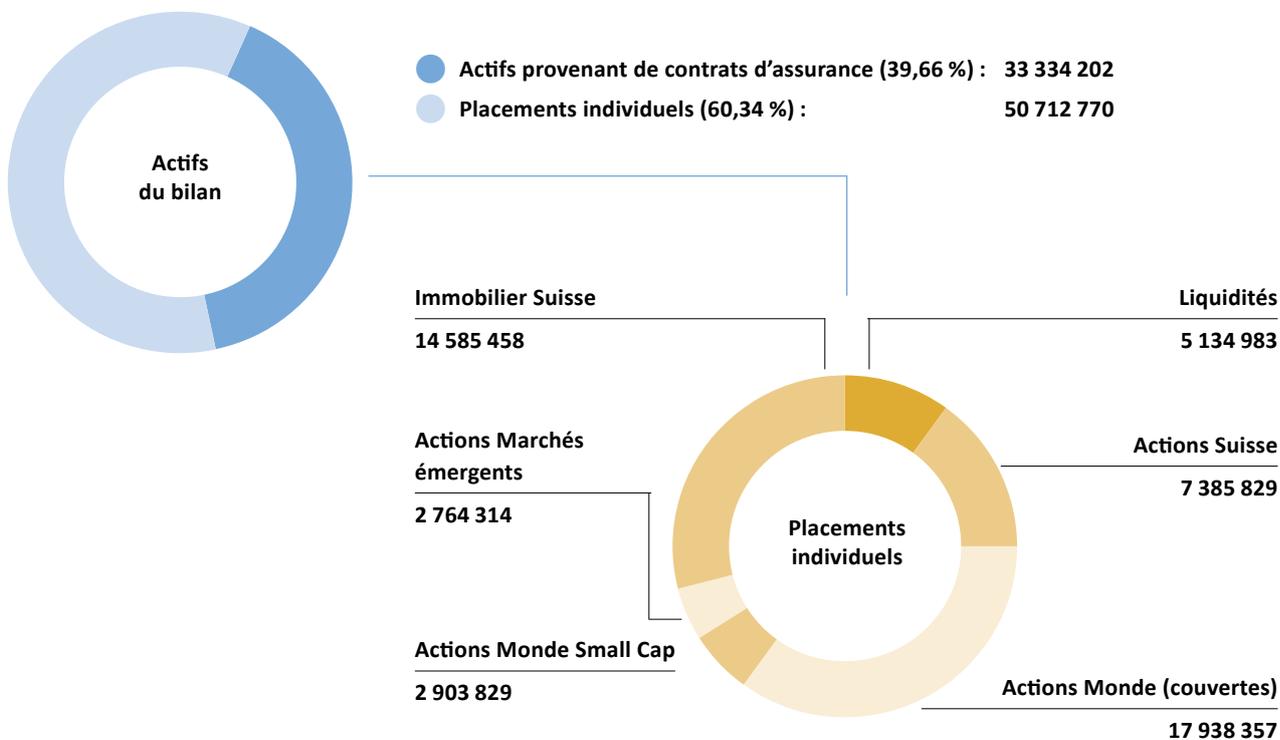


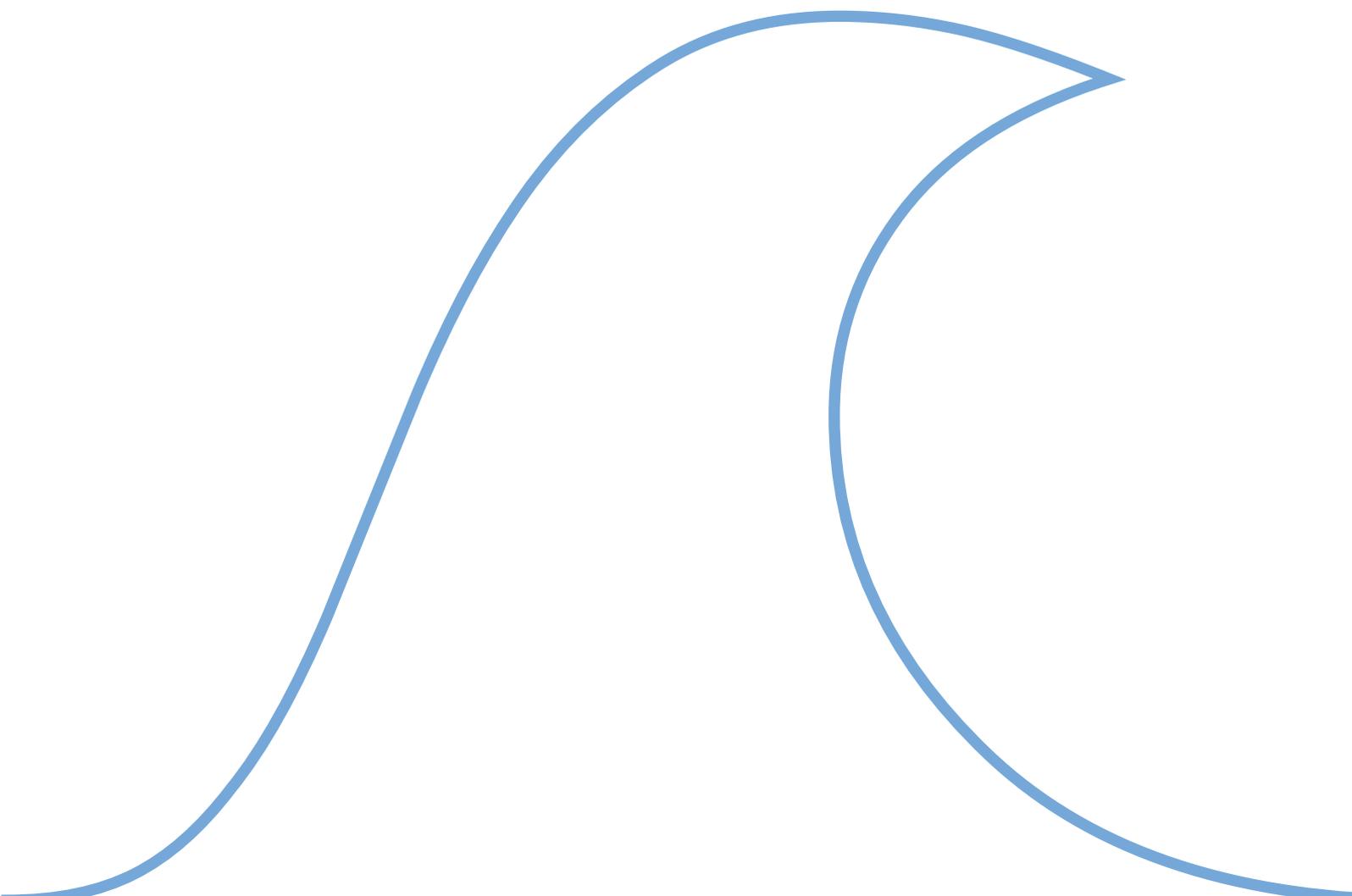
42,7 %
Réserve de fluctuation de valeurs cibles

100 %
Transparence des coûts

0,32 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 84 046 972





**Caisse de pensions de l'Association
suisse des Droguistes (ASD)**

Wytenbachstrasse 24 | Postfach | 3001 Bern
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch
www.ak105.ch

